

<b>Identification</b>		<b>Numéro de dossier : 1193250001</b>
<b>Unité administrative responsable</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain	
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif	
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas	
<b>Projet</b>	-	
<b>Objet</b>	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique portant sur la vision et les principes de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure.	

## Contenu

### Contexte

Le secteur Bridge-Bonaventure a été désigné au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015, à titre de secteur stratégique Havre-Bonaventure-Pont Champlain. L'appellation aujourd'hui du secteur Bridge-Bonaventure tient compte d'une évolution dans la lecture territoriale qui en est faite.

Le secteur s'étend sur une superficie d'environ 2,3 km<sup>2</sup> et couvre principalement l'arrondissement du Sud-Ouest, de même que l'arrondissement de Ville-Marie. Localisé dans le parcours d'entrée au centre-ville, il comprend les abords du pont Champlain, le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), les rives du fleuve Saint-Laurent, les abords de la rue Bridge et des bassins Peel et Wellington du canal de Lachine, la Cité-du-Havre et la Pointe-du-Moulin.

La mise en valeur de ce secteur stratégique fait l'objet d'une démarche de planification menée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) en collaboration avec les Directions de l'aménagement urbain des arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie. Elle a permis d'établir des constats, de documenter certains enjeux, d'esquisser des éléments de vision et des principes de mise en valeur qui permettront de soutenir le renouvellement urbain de ce vaste secteur à vocation économique.

La démarche de planification intervient dans un contexte où plusieurs interventions majeures sont en planification par différents partenaires de la Ville. La démarche de planification entend donc intégrer ces interventions de façon à assurer une cohérence territoriale. Mentionnons ainsi la construction d'un poste de transformation électrique d'Hydro-Québec (poste des Irlandais) qui est en planification et qui sera construit dans le parcours d'entrée de ville à la sortie du pont Victoria. Au chapitre des projets de transport, le tracé du Réseau express métropolitain (REM) qui relie la Rive-Sud au centre-ville empruntera le corridor ferroviaire du Canadien National (CN) bordant le secteur. L'autoroute Bonaventure quant à elle, dont la section au nord du bassin Peel a été transformée en boulevard urbain par la Ville (boulevard Robert-Bourassa), fera l'objet dans sa section sud, soit dans le secteur Bridge-Bonaventure, d'interventions importantes de la part de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI).

Ces interventions pourraient avoir des retombées positives sur la qualité du paysage d'entrée de ville, la mobilité et l'accessibilité au fleuve. En plus de ces interventions, la démarche de planification doit composer avec les orientations du Plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine, sous la responsabilité de Parcs Canada, et de celles du nouveau Plan directeur pour le Vieux-Port de Montréal en lien avec l'avenir du site de la Pointe-du-Moulin, pour lequel la Société immobilière du Canada (SIC), un des grands propriétaires fonciers dans le secteur, a le mandat pour le mettre en valeur. Le Plan d'intervention spécifique du secteur Pointe-Saint-Charles Nord, adopté par le conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en 2017, constitue également un intrant à considérer dans la démarche de planification.

Enfin, mentionnons l'existence dans le secteur d'un lieu de sépulture balisé par la présence du Black Rock. Celui-ci est érigé sur le terre-plein de la rue Bridge à la sortie du pont Victoria à la mémoire des victimes de l'épidémie du typhus de 1847-1848, pour la plupart des immigrants irlandais. Dans l'optique d'échanger sur la création d'un espace de commémoration adéquat pour souligner cet événement historique, l'administration municipale s'est engagée en 2017 à établir un partenariat avec la communauté irlandaise et Hydro-Québec, dont le terrain devant accueillir le nouveau poste de transformation électrique, est limitrophe au Black Rock.

La mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure et sa transformation posent ainsi des défis importants en matière de collaboration entre l'ensemble des partenaires impliqués dans ce territoire, dans une perspective de cohérence territoriale.

Par ailleurs, le secteur étant marqué par l'histoire industrielle de Montréal, la protection ou la mise en valeur du riche héritage qu'il recèle constituent également un enjeu dans une perspective où il est amené à se renouveler. Aussi, l'amélioration notamment des conditions d'accessibilité et de mobilité, dans un contexte routier fortement sollicité et congestionné, ainsi que le verdissement du secteur soulèvent d'autres défis avec lesquels la Ville, mais aussi ses partenaires, doivent composer. Pour les relever, des investissements publics importants devront être consentis et requerront l'implication et la collaboration soutenue de tous partenaires associés à la démarche.

De manière à s'assurer que les citoyens et les parties prenantes soient impliqués dans cet exercice de planification et puissent se prononcer sur l'avenir du secteur, la Ville souhaite ainsi qu'un mandat de consultation publique soit confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Cette consultation permettra d'ouvrir la discussion sur les enjeux et l'avenir du secteur, et ce, avant l'élaboration d'un document de planification.

#### Décision(s) antérieure(s)

Sans objet

#### Description

Le mandat de l'OCPM consiste, dans un premier temps, à partager les enjeux et les défis auxquels la mise en valeur du secteur est confrontée, puis à échanger sur la vision et les principes de développement et d'aménagement sur lesquelles fonder la transformation et le renouvellement urbain du secteur.

L'OCPM définira le format de la consultation avec la collaboration du SUM et des arrondissements concernés. Il sera responsable de rencontrer les parties prenantes ainsi que de l'organisation des activités de consultation et de leur diffusion. Il devra également faire rapport des activités tenues et des opinions exprimées lors de la consultation et formuler des recommandations au conseil municipal, au comité exécutif et aux arrondissements. Le rapport sera également rendu public par l'OCPM.

Un document d'information sera déposé dans le cadre de la consultation. Ce document présentera notamment :

- une mise en contexte;
- les principaux constats relatifs au territoire;
- les études, projets et analyses réalisés dans le cadre de l'exercice de planification;
- les éléments de vision et les principes de mise en valeur;

- les principaux défis;
- les prochaines étapes.

#### Justification

La tenue d'une consultation publique en amont sur la vision et les principes de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure permettra de :

- encourager la participation des diverses parties prenantes et instaurer une bonne communication entre les acteurs;
- partager les connaissances recueillies sur le secteur en vue, notamment, de permettre à la population d'avoir une bonne compréhension des enjeux et des défis;
- donner à la population des quartiers existants l'occasion de faire connaître ses attentes et ses appréhensions quant au devenir du secteur;
- discuter des enjeux et problématiques avec lesquelles la mise en valeur du secteur devra composer;
- échanger sur la vision et les principes qui devraient guider la mise en valeur du secteur;
- bénéficier de l'expertise, de la crédibilité, de la réputation et de la neutralité de l'OCPM pour la tenue de consultations publiques;
- assurer la transparence du processus de planification et la cohérence de la démarche de planification.

Les résultats de la consultation publique permettront de valider l'approche de mise en valeur à privilégier pour le secteur et de la bonifier. Ils constitueront un intrant additionnel important à cette fin et devraient contribuer à amorcer un renouvellement urbain du secteur, qui soit viable, attrayant, inscrit dans l'identité du lieu et bénéficiant d'une bonne acceptabilité sociale.

#### Aspect(s) financier(s)

#### Développement durable

La tenue d'une consultation publique en amont s'inscrit dans le principe du développement durable puisqu'elle vise à impliquer la population et les parties prenantes au coeur des discussions sur l'avenir du secteur. De plus, la mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure reposera sur plusieurs principes de développement durable, notamment en matière de :

- protection et mise en valeur du patrimoine;
- amélioration des déplacements en transports collectifs et actifs;
- maintien et consolidation des secteurs d'emploi;
- réduction des îlots de chaleur urbains et augmentation des espaces verts et publics;
- amélioration de l'accessibilité publique au canal de Lachine et au fleuve Saint-Laurent;
- réhabilitation de sols contaminés.

#### Impact(s) majeur(s)

La tenue d'une consultation en amont permettra d'établir un dialogue avec la population et les parties prenantes et de convenir d'une vision partagée sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. Elle vise à enrichir la vision et les principes envisagés pour la mise en valeur du secteur dans la poursuite de la démarche de planification. Un document de planification, qui encadrera la transformation du secteur, sera complété par la suite et soumis à une consultation publique, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### Opération(s) de communication

Les communications seront assumées par l'OCPM.

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Comité exécutif : 20 mars 2019
- L'OCPM définira le format et le calendrier de la consultation publique, dont l'annonce serait prévue à la fin du mois de mars 2019.

**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Validation**

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>

<p><b>Parties prenantes</b> Sylvain VILLENEUVE Jean-François MORIN Julie NADON</p>	<p><b>Services</b> Le Sud-Ouest Ville-Marie Le Sud-Ouest</p>
<p>Lecture : Jean-François MORIN, 20 février 2019</p>	

<p><b>Responsable du dossier</b> Christine CAILLÉ Conseillère en aménagement Tél. : 514-872-4986 Télécop. : 514-872-1598</p>	<p><b>Endossé par:</b> Lise BERNIER Chef de division Tél. : 514 872-6070 Télécop. : 514 872-1598 Date d'endossement : 2019-02-18 15:09:55</p>
--	---

<p><b>Approbation du Directeur de direction</b> Luc GAGNON Directeur de service Tél. : 514 872-5216 Approuvé le : 2019-02-26 08:53</p>	<p><b>Approbation du Directeur de service</b> Luc GAGNON Directeur de service Tél. : 514 872-5216 Approuvé le : 2019-02-26 08:53</p>
--	--

Numéro de dossier : 1193250001